

CONNEXION ICPA

ÉDITION SPÉCIALE

Avril 2025 • No.49

ÉDITION SPÉCIALE

Un classeur de transition pour le prochain ministre de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Canada

Elise Bigley, rédactrice

Maintenant que les Canadiens ont choisi leur prochain gouvernement, il y a beaucoup de travail à faire. Cette élection, comme la plupart des autres, a été pauvre en contenu politique agroalimentaire. Les plateformes contenaient quelques engagements agroalimentaires, mais le prochain ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire sera confronté à des dossiers politiques complexes qui méritent son attention qu'on s'y attarde.

Comme nous l'avons fait pour l'élection de 2021, l'équipe de directeurs, d'employés et de boursiers distingués de l'ICPA s'est de nouveau réunie pour offrir des idées et des analyses au prochain ministre de l'Agriculture dans le cadre de notre deuxième cartable de transition pour le ministre.

ARTICLES VEDETTES

3

Vers un cadre de GRE plus efficace

ELISE BIGLEY

6

La gestion de l'offre soutient l'agriculture durable

CD CALDWELL, PHD

9

L'agriculture de demain commence par un meilleur accès à la terre aujourd'hui

PAUL LECOMTE

11

Une révision complète du programme doit être effectuée en premier lieu

ELISABETA LIKA

13

Modernisation de la réglementation : La stabilité n'est pas suffisante

RORY MCALPINE

15

Résolution des différends commerciaux avec les États-Unis : Les prochaines étapes

TYLER MCCANN



ARTICLES SUITE

ÉDITION SPÉCIALE

En lisant les articles rédigés par le réseau de l'ICPA, il devrait être clair que le Canada a beaucoup de place à pour l'amélioration, mais que plusieurs des outils pour faire de cette amélioration une réalité sont au bout de nos doigts. Nous devons travailler en collaboration et utiliser ces outils de manière stratégique pour libérer le plein potentiel du secteur agroalimentaire canadien, tant au niveau local que mondial.

Le prochain ministre de l'agriculture aura une tâche passionnante à accomplir. Nous avons un secteur innovant, créatif et prêt à travailler avec le gouvernement pour que le Canada réussisse, prospère et se nourrisse. Qu'il s'agisse de la réforme de la gestion des risques au Canada, de la gestion de l'offre, de la modernisation de la réglementation, de l'agriculture numérique ou d'autres sujets, nous vous invitons à lire les articles pour approfondir certaines des questions urgentes qui devraient se trouver sur le bureau du prochain ministre de l'Agriculture.

ARTICLES
VEDETTES
SUITE

17

Données, confiance, et biodiversité

DR. TOM NUDDS

19

L'importance du processus et la marge de manœuvre

DR. GRACE SKOGSTAD

22

Achetez canadien, menez le Canada

JASON SKOTHEIM

24

Revendiquer la première place : le Canada doit être à l'avant-garde de l'agriculture numérique

MOHAMAD YAGHI

26

Retour vers le futur : Politiques pour faire face à l'incertitude dans l'industrie agroalimentaire

MARGARET ZAFIRIOU

Vers un cadre de GRE plus efficace



ELISE BIGLEY
Directrice, Projets stratégiques

Le moment n'a peut-être jamais été aussi propice à une réforme significative de l'ensemble des programmes de gestion des risques de l'entreprise au Canada et de l'approche de la gestion des risques dans l'agriculture en général.

Tout d'abord, le moment est venu d'entamer le difficile travail difficile de négociation des changements avec les provinces. L'accord actuel prend fin le 31 mars 2028. C'est en juillet prochain que débutera le marathon de la négociation du prochain accord quinquennal. Le moment est venu pour les ministres de donner à leurs équipes de négociation le mandat dont elles ont besoin pour proposer de véritables changements.

Deuxièmement, et surtout, le besoin d'outils et d'approches efficaces en matière de gestion des risques a récemment atteint des sommets, car les agriculteurs sont confrontés à une liste croissante de pressions. Ces pressions, qu'il s'agisse de Trump, de l'essoufflement du commerce, de la volatilité des prix des matières premières et des intrants ou des conditions météorologiques extrêmes, n'appauvrissent peut-être pas les agriculteurs, mais la volatilité signifie qu'il y a un risque qu'elles les frappent en même temps, avec des conséquences potentiellement dévastatrices.

Il y a aussi le problème du coût de l'approche actuelle. Alors que de nombreux agriculteurs critiqueront le manque de soutien, la réalité est que le coût de la suite actuelle a augmenté rapidement. Le coût de l'ensemble a augmenté de 50 % entre 2018-19 et 2022-23.

Bien que ces programmes soient axés sur la demande et que le coût pour les contribuables fluctue en fonction de la demande de primes d'assurance-récolte subventionnées, des paiements d'Agri-stabilité et d'Agri-investissement et des programmes en cas de catastrophe par l'intermédiaire du cadre d'Agri-relance, la tendance générale est que le coût de ces programmes continue d'augmenter.

Si les coûts des programmes et le mécontentement des agriculteurs continuent d'augmenter, il est nécessaire d'envisager plus sérieusement de nouvelles approches avant la mise en place du nouveau cadre de programmation.

Envisager des changements plus profonds n'est pas la même chose différent et devrait se faire parallèlement à l'examen des changements visant à faire face aux risques immédiats auxquels les agriculteurs sont confrontés en raison des guerres commerciales auxquelles ils font les agriculteurs canadiens doivent faire face. Toutefois, les gouvernements du Canada pourraient profiter de cette occasion pour mettre à l'essai de nouvelles approches.

Par exemple, les gouvernements pourraient lancer des programmes pilotes permettant aux agriculteurs d'opter pour des primes subventionnées pour l'assurance du prix du bétail et des programmes non gouvernementaux de gestion des risques non gouvernementaux au lieu de l'ensemble des programmes existants. Les résultats pourraient ensuite être pris en compte lorsque les gouvernements négocient des changements plus permanents.

À la base, il y a des défis clés dans l'ensemble des programmes de GRE existants que le nouveau gouvernement devra relever lorsqu'il envisagera d'y apporter des changements plus importants.

Tout d'abord, le fait d'offrir à la diversité des exploitations agricoles du Canada un ensemble de programmes unique conduit en fin de compte à des sacrifices dans le cadre d'une approche unique. Il est difficile de concevoir un programme de marge qui fonctionne bien pour une exploitation mixte et pour une exploitation ne produisant qu'un seul produit, ce qui signifie probablement qu'il ne fonctionnera pas bien pour l'une ou l'autre, comme c'est le cas avec Agri-stabilité. Ou créer un programme simple qui offre un soutien aux petits agriculteurs sans charge réglementaire importante, comme c'est le cas avec Agri-investissement, est une bonne chose en théorie, mais n'offre en fin de compte aucun soutien significatif à la gestion des risques pour qui que ce soit.

Deuxièmement, il convient de clarifier davantage ce que les programmes sont censés faire. S'agit-il d'aider les agriculteurs en cas de catastrophe, d'offrir un soutien ou une stabilisation des revenus, de contribuer à la viabilité d'exploitations de tailles et de formes diverses, de maintenir les communautés rurales en vie ou de maintenir les prix des denrées alimentaires à un niveau bas ? Compte tenu des modifications apportées au fil des ans, il est difficile de savoir ce que les programmes de GRE sont censés accomplir au Canada.

Depuis que le paiement de déclenchement d'Agri-stabilité a été réduit en 2012, il s'agit en fait d'un programme d'aide en cas de catastrophe, mais qui est compliqué et lent à payer. Agri-investissement n'a que peu d'utilité en matière de gestion des risques. L'assurance-récolte couvre les risques légitimes liés à la production, mais peut subventionner les primes pour une couverture supérieure à celle des autres programmes de gestion des risques.

Cette combinaison a peut-être bien servi les agriculteurs dans le passé, mais aujourd'hui, beaucoup d'entre eux sont exposés à une volatilité et à des risques importants sans disposer d'un outil efficace pour les gérer.

Le troisième défi est que les provinces sont de plus en plus nombreuses à combler les lacunes. Alors que le gouvernement fédéral vise à offrir un programme national unique, les différences entre les régions du Canada s'accroissent. La plupart des provinces proposent aujourd'hui une forme de programme provincial complémentaire ou des adaptations provinciales uniques de la suite de mesures de gestion des risques.



Si l'approche nationale est déjà perturbée par une série de programmes exclusivement provinciaux, il convient de s'interroger sur l'utilité pour le gouvernement fédéral d'adopter une approche rigide des programmes nationaux.

Enfin, il est important de se demander si le Canada maintient le bon équilibre entre les approches réactives et proactives de la gestion des risques, en particulier à la lumière des appels à l'augmentation des investissements dans les programmes de GRE et les initiatives stratégiques. Un dialogue plus transparent est nécessaire pour déterminer s'il serait plus prudent d'augmenter les investissements dans la valeur ajoutée nationale, la diversification des échanges et l'innovation afin d'aider les agriculteurs à gérer de manière proactive les risques accrus auxquels ils sont confrontés.

Il n'a jamais été facile de modifier l'approche du Canada en matière de gestion des risques, c'est pourquoi la suite est restée assez statique pendant 25 ans. Cependant, les changements n'ont peut-être jamais été aussi nécessaires que dès maintenant. L'arrivée d'un nouveau gouvernement avec un nouveau mandat coïncidant avec le lancement des négociations FPT et le profil de risque accru auquel les agriculteurs sont confrontés signifient que le moment n'a jamais été aussi propice pour faire de réels efforts en vue d'une véritable réforme de la gestion des risques de l'entreprise.

La gestion de l'offre soutient l'agriculture durable



DR. CD CALDWELL
Membre du conseil

Les négociations commerciales qui suivront les élections fédérales seront difficiles. Le stress de nos négociateurs sera en partie dû aux différences de perspectives au sein de notre propre pays. Au cours de la dernière décennie, des divisions régionales et un fossé urbain-rural sont apparus en ce qui concerne la compréhension de nos industries agricoles. La gestion de l'offre, en particulier dans l'industrie laitière, est une source potentielle de désunion dans notre approche nationale des négociations.

Au cours des dernières années, un collègue de l'université de Dalhousie a écrit de nombreux articles condamnant le système de production laitière canadien et soutenant l'importation de lait américain. Selon lui, la disparition de la "gestion de l'offre" et l'ouverture des frontières au lait américain sont une victoire pour les consommateurs et tous les contribuables canadiens. Ses arguments sont trompeurs.

Par exemple, les consommateurs canadiens ont exprimé leur soutien à la gestion de l'offre, près de sept Canadiens sur dix soutenant le système et ses avantages pour la rentabilité des exploitations agricoles, la durabilité et la sécurité alimentaire. C'était avant l'augmentation du sentiment "Achetez canadien" résultant de la guerre commerciale flagrante et inutile lancée par les Américains.

La focalisation du président sur les produits laitiers canadiens est particulièrement étrange compte tenu des avantages que l'accord renégocié de l'ALENA a apportés aux agriculteurs américains.

En tant qu'écologiste agricole, je m'efforce de trouver le point idéal entre l'économie, l'environnement et la santé humaine. Si l'on adopte une approche agroécologique, il s'avère que la gestion de l'offre est un concept économique des années 1970 qui apporte des solutions écologiques et sociales aux défis du 21^e siècle.

L'agriculture ne se résume pas au labourage du sol, à la culture et à l'élevage. L'agriculture est la science, l'art, la politique et la sociologie qui consistent à transformer la lumière du soleil (ainsi que le sol et l'eau) en personnes heureuses et en bonne santé.

Lorsque l'on examine un aspect de la politique agricole uniquement d'un point de vue économique, on a tendance à commettre des erreurs écologiques et sociales.

Le processus de gestion de la production ordonnée de produits laitiers est compliqué, mais les principes de la "gestion de l'offre" restent inchangés depuis sa création au Canada.

Depuis les années 1970, la gestion de l'offre a réussi à faire correspondre l'offre à la demande, ce qui a permis aux producteurs laitiers d'obtenir un prix équitable pour leur produit et de maintenir un prix prévisible pour le consommateur (généralement plus élevé qu'aux États-Unis, mais influencé par des facteurs liés à la vente au détail), tout en garantissant la qualité et la salubrité des aliments.

Historiquement, nos producteurs laitiers n'ont pas bénéficié de subventions publiques (le consommateur ne paie donc qu'au magasin, et non par le biais de taxes, ce qui n'est pas le cas des produits agricoles dans de nombreux pays). Le revenu des agriculteurs est basé sur le prix du lait, qui est déterminé par le coût moyen de production plus un pourcentage de retour sur investissement. Pour l'essentiel, nous ne concourons pas sur le marché de l'exportation et les revenus des agriculteurs sont déterminés par le marché intérieur.

Toutefois, lors des derniers cycles de négociations commerciales avec les États-Unis, le Mexique et l'Europe, une partie du quota canadien a été négociée en termes d'accès au marché. En conséquence, le gouvernement fédéral a accepté de verser aux producteurs laitiers des indemnités compensatoires basées sur la perte de leurs ventes de lait. Par exemple, un propriétaire canadien d'une exploitation laitière de 80 têtes recevra 38 000 dollars sous forme de paiement direct.

En comparaison, les États-Unis et l'Europe interviennent lourdement dans leurs industries laitières respectives en combinant soutien des prix, subventions, achats d'excédents, restrictions à l'importation et subventions à l'exportation. En matière de soutien agricole, les États-Unis ont les poches les plus profondes, plus profondes même que celles de l'Union européenne. Les données de l'USDA montrent que depuis plus d'une décennie, les prix du lait à la production aux États-Unis ne couvrent pas les coûts de production.

Il est clair que la capacité des transformateurs à acheter le lait à des prix inférieurs aux coûts de production offre un avantage concurrentiel important à l'industrie laitière américaine. Un rapport publié en 2018 par Grey, Clark, Shih and Associates estime qu'en 2015, le soutien accordé aux producteurs laitiers américains représentait environ 35 dollars canadiens par hectolitre, soit l'équivalent de 73 % des revenus des agriculteurs sur le marché. Les données de l'USDA révèlent également que les producteurs laitiers américains travaillent à perte ; leur coût de production est plus élevé que ce qu'ils gagnent sur le marché.

Pour illustrer ce phénomène, prenons l'exemple du principal État producteur de lait aux États-Unis, le Wisconsin. En 2024, le Wisconsin a produit environ 15 milliards de kg de lait. La même année, le Canada tout entier a produit 9,5 milliards de kg de lait. Pour soutenir les producteurs laitiers du Wisconsin, des "programmes de produits de base" fédéraux et étatiques subventionnent la production laitière. De 1995 à 2023, les exploitations laitières du Wisconsin ont reçu 7 848 000 000 \$ en subventions aux produits de base. Les exploitations du Wisconsin sont devenues plus grandes et moins nombreuses ; une exploitation familiale de DeForest, qui traite 2 100 vaches, a reçu des paiements gouvernementaux d'un montant total de 5 842 841 dollars au cours de cette période. Sur cette somme, 5 731 123 dollars ont été versés sous forme de subventions aux produits laitiers. Il s'agit là de l'argent du contribuable, ce qui montre que le coût inférieur du lait dans les épiceries américaines ne représente pas le coût réel pour le consommateur.

L'importante subvention des contribuables américains crée des conditions de concurrence beaucoup plus inégales que ne le fait la gestion de l'offre au Canada.

Mais l'histoire économique ne s'arrête pas là pour les citoyens canadiens. La gestion de l'offre a assuré la stabilité d'un secteur rural clé, a permis à des exploitations familiales relativement petites de continuer à exister et a maintenu le tissu social des communautés rurales. Les entreprises de production laitière de ce pays sont des moteurs économiques et sociaux majeurs pour le Canada. Leur présence, en particulier dans l'est du Canada, permet de maintenir des églises, des écoles, des ateliers de soudure, des magasins d'approvisionnement, des provenderies, des clubs 4-H et des scouts, pour n'en citer que quelques-uns. Il suffit de traverser le nord de l'État de New York pour constater les conséquences de la disparition des exploitations laitières familiales.

Les récents rapports du GIEC sur le changement climatique mettent en lumière une autre préoccupation pour les citoyens. Le bétail laitier est une source importante de méthane, un gaz à effet de serre 25 fois plus puissant que le dioxyde de carbone. Il devient évident que le nombre de bovins dans le monde doit être rationalisé. Il n'y a pas de place pour une production excédentaire par rapport à nos besoins. Le concept d'adaptation de l'offre à la demande a d'abord été une idée économique, mais il s'agit maintenant d'une idée écologique qui doit être étendue à d'autres juridictions dans le monde, et non pas abandonnée au Canada. En outre, le secteur laitier canadien a réalisé d'importantes améliorations en ajustant l'empreinte du cycle de vie de la production laitière et en réduisant son avantage en matière d'intensité des émissions par rapport à d'autres régions productrices de lait.

En ce qui concerne la qualité et la salubrité du lait, environ 20 % des agriculteurs américains utilisent la BST recombinante pour augmenter la production de lait par vache. Les vaches traitées par la STBr ont tendance à développer davantage d'infections de la mamelle (mastite), ce qui peut entraîner une utilisation accrue d'antibiotiques.

On craint que le lait des vaches traitées par la STBr ne contribue à la résistance aux antibiotiques plus élevée. Les préoccupations relatives au bien-être des animaux et à la qualité des produits ont conduit à l'interdiction de la STBr dans plusieurs pays, dont le Canada et l'Union européenne.

L'annonce, le 21 avril, de la suspension par la Food and Drug Administration (FDA) d'un programme de contrôle de la qualité pour l'analyse du lait de consommation et d'autres produits laitiers, en raison de la réduction des capacités de sa division chargée de la salubrité alimentaire et de la nutrition, ne fait qu'ajouter aux inquiétudes en matière de salubrité alimentaire. Cette décision est due au licenciement et au départ de 20 000 employés du ministère de la santé et des services sociaux, dont fait partie la FDA, dans le cadre des efforts déployés par le président Donald Trump pour réduire la main-d'œuvre fédérale.

Nous avons besoin d'un système alimentaire au Canada qui soit un équilibre entre l'économie, l'environnement et la santé. La vieille idée de la gestion de l'offre est une nouvelle idée pour des systèmes écologiques, sains et durables. Elle doit être modifiée si nécessaire, mais les principes restent solides. Vous pouvez commencer à voir que la gestion de l'offre pour les Canadiens ruraux est un peu comme notre système de soins de santé. Les deux ont leurs problèmes et doivent être mis à jour, mais ils nous sont très utiles et doivent être protégés.

L'agriculture de demain commence par un meilleur accès à la terre aujourd'hui



PAUL LECOMTE
Membre du conseil

Les résultats des élections fédérales sont désormais connus, mais une question cruciale n'a pas été abordée du débat public : quel avenir réserve-t-on à la prochaine génération de producteurs agricoles ?

Car derrière les discours sur la souveraineté alimentaire, la transition écologique ou la vitalité des régions, se cache une réalité bien plus terre-à-terre : l'accès à la terre. Au Canada, cette ressource stratégique est devenue un bien hors de prix. Dans plusieurs régions, les jeunes aspirants agriculteurs, souvent formés, passionnés et porteurs d'innovations, se heurtent à une barrière devenue presque infranchissable : le prix des terres.

Ce n'est pas seulement une question de dollars. C'est une question de modèle agricole et de choix de société. Depuis des décennies, la valeur des terres agricoles n'a cessé d'augmenter, portée par des facteurs multiples : rareté relative, pression urbaine, appétit spéculatif, et même parfois, investissements institutionnels qui voient la terre comme un actif plutôt que comme un outil de production. Résultat : l'assiette de départ pour une relève est souvent trop pleine pour qu'on puisse y poser la moindre graine

À cela s'ajoute la concentration continue des fermes. Le nombre d'exploitations diminue, mais leur taille moyenne augmente. Ce phénomène n'est pas mauvais en soi : il traduit en partie des gains d'efficacité. Mais, il engendre une dynamique asymétrique. Les jeunes qui veulent s'installer doivent rivaliser avec des entreprises matures, bien établies, financièrement solides, disposant d'une équité foncière qui leur ouvre toutes les portes du financement. Le rêve de se tailler une place dans ce paysage devient un parcours du combattant.

Or, cette dynamique risque de compromettre bien plus que quelques carrières. Elle mine la diversité des modèles agricoles, fragilise l'occupation du territoire et contribue à l'uniformisation de l'offre de produits agricoles. Quand seules les grandes structures survivent, ce sont souvent les productions de niche, les approches agroécologiques, la vente de proximité ou encore la valorisation des terroirs qui écopent. C'est tout un pan de la ruralité qui se voit évacué du modèle dominant.

L'histoire nous enseigne que la montée en valeur des terres agricoles a souvent été un filet de sécurité pour les agriculteurs. Cette capitalisation foncière leur a permis de traverser les crises, d'accéder au crédit, de financer leur retraite ou de transmettre une exploitation à la génération suivante, bien que là il peut y avoir des frictions.

Toutefois, cette logique, qui a stabilisé le secteur pendant des décennies, devient aujourd'hui un piège pour ceux qui ne possèdent pas déjà ces actifs. Et c'est la relève agricole qui en paie les frais.

Il ne s'agit pas d'opposer les générations, mais de repenser les leviers d'entrée pour mieux assurer l'arrivée de cette relève.

Plusieurs initiatives inspirantes existent déjà au pays : les incubateurs agricoles municipaux comme ceux de la MRC de Maskinongé, de la Plateforme agricole de L'Ange-Gardien ou du Greenbelt Microgreens Incubator en Ontario; la Fiducie agricole UPA-Fondation, qui vise à retirer des terres du marché spéculatif; le service de jumelage L'ARTERRE facilitant la rencontre entre aspirants et cédants. Il existe aussi des mécanismes de financement innovants, comme les prêts subordonnés et locations avec option d'achat du FIRA, les soutiens à l'établissement du programme fédéral Agricultrices et agriculteurs de demain, ou les approches collaboratives de Young Agrarians dans l'Ouest, qui multiplie les partenariats fonciers alternatifs en Colombie-Britannique et ailleurs.

Ces outils sont prometteurs, mais demeurent limités à certaines régions, portés par des organismes isolés, ou encore sous-financés. Ce qu'il manque, c'est une vision intégrée, cohérente, à l'échelle pancanadienne. Or, l'agriculture est bel et bien une compétence partagée. Et c'est précisément là que nos gouvernements peuvent agir : en catalyseurs et en bâtisseurs de ponts entre les juridictions.

Ils devront se poser ouvertement les questions souvent ignorées :

- Quelle place accorde-t-on aux différents modèles d'exploitation dans nos politiques publiques ?
- Quelles incitations fiscales ou foncières peut-on mettre en place pour encourager la transmission à la relève ?
- Comment mieux arrimer les objectifs environnementaux et les enjeux d'accès au territoire ?
- Jusqu'à quel point la financiarisation de la terre agricole peut-elle aller ?

Dans un monde où les tensions géopolitiques bousculent les chaînes d'approvisionnement et où la souveraineté alimentaire redevient un enjeu stratégique, miser sur une agriculture diversifiée, ancrée localement, et portée par une relève préparée est tout sauf une lubie nostalgique. C'est un investissement rationnel. Et urgent.

Car si les prochaines décennies sont marquées par la complexité, la volatilité et l'incertitude, alors la résilience passera par un tissu agricole vivant, varié, et renouvelé. La jeunesse agricole est prête à faire sa part. Encore faut-il lui donner une place.

Une révision complète du programme doit être effectuée en premier lieu



ELISABETA LIKA
Associée de recherche

Le secteur agricole canadien est confronté à des défis croissants, alors que le pays doit faire face à un déficit fédéral prévu de 38,4 milliards de dollars pour 2024-2025. Dans ce contexte, le prochain ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada doit avoir une priorité politique claire : mettre en œuvre une révision complète et fondée sur des principes des dépenses agricoles avant de prendre toute décision concernant le financement ou la conception des programmes.

Le décalage entre les dépenses agricoles et les résultats obtenus mérite notre attention. Malgré des investissements substantiels dans les programmes agricoles, les groupes agricoles soulignent des problèmes persistants, tels que l'accès aux marchés et les lacunes en matière de gestion des risques, qui n'ont pas changé depuis des années. Cela montre que le problème ne réside pas dans le volume des fonds alloués, mais dans leur répartition et leur efficacité.

La politique actuelle a superposé de nouveaux programmes aux anciens sans évaluation systématique, créant ainsi une structure fragmentée. Compte tenu du resserrement des contraintes budgétaires, il est nécessaire de procéder à un examen afin d'évaluer la valeur, l'efficacité et la pertinence des programmes avant de prendre d'autres décisions.

La révision des programmes de 1995 offre un modèle pertinent. Contrairement au plan d'action pour la réduction du déficit de 2012, qui visait des économies opérationnelles, la révision de 1995 a réévalué les rôles et les programmes du gouvernement. Elle a permis non seulement d'équilibrer les finances publiques, mais aussi d'améliorer l'efficacité de la gouvernance.

Dans le domaine de l'agriculture, elle a remplacé les aides directes aux prix par des mesures de stabilisation des revenus, adaptant ainsi le secteur aux conditions du marché. Cet ajustement a soutenu deux décennies de croissance. Une approche similaire aujourd'hui permettrait d'affiner les dépenses afin de répondre aux besoins actuels.

L'examen devrait évaluer toutes les dépenses agricoles à l'aide de six questions et suivre huit principes. Cette structure garantit que les décisions reflètent les priorités et non les tendances historiques.

Questions d'examen

1. Ce programme répond-il à un besoin public réel ?
2. L'intervention du gouvernement est-elle nécessaire ?
3. Le programme est-il administré efficacement ?
4. Respecte-t-il les rôles du gouvernement fédéral et des provinces ?
5. L'approche est-elle la bonne ?
6. Est-elle abordable dans notre réalité financière actuelle ?



Principes de l'examen

1. Définir des objectifs précis, tels que la mise à jour des recherches de l'AAC afin de compléter l'innovation privée.
2. Exiger que les programmes prouvent leur utilité et leur nécessité pour le gouvernement, sans exception.
3. Consulter ouvertement les parties prenantes, les provinces et l'industrie afin d'éclairer le processus.
4. Inclure tous les organismes, l'AAC, l'ACIA, Financement agricole Canada et la Commission canadienne des grains dans l'examen.
5. Terminer l'examen et commencer la mise en œuvre dans un délai de 180 jours afin de maintenir l'élan.
6. Autoriser les ministres et leurs adjoints à agir dans un cadre coordonné.
7. Expliquer clairement les limites budgétaires et répondre à la résistance par des messages cohérents.
8. Utiliser des hypothèses budgétaires prudentes tout en permettant une certaine adaptabilité aux nouveaux enjeux.

Le Partenariat canadien pour l'agriculture durable, qui doit se poursuivre jusqu'à 2028, offre une occasion de procéder à cet examen avant la négociation du prochain cadre. Ce calendrier permet d'ajuster les rôles et les priorités de dépenses du gouvernement fédéral et des provinces. Des facteurs externes tels que les changements climatiques, les défis commerciaux et la volatilité des marchés soulignent la nécessité d'optimiser chaque dollar.

Cet examen vise à réorienter les ressources, et non à réduire le soutien. Les priorités potentielles sont les suivantes :

- Faire progresser les outils agricoles numériques.
- Soutenir les pratiques agricoles adaptées au climat.
- Renforcer la compétitivité commerciale dans un contexte de réorientations mondiaux.
- Clarifier les rôles du gouvernement fédéral et des provinces pour améliorer l'efficacité.
- Affiner la gestion des risques afin de cibler les risques importants.
- L'objectif est de maximiser la valeur pour les producteurs et les contribuables.

Le secteur privilégie souvent les programmes existants, même lorsque leur efficacité diminue, en raison de leur familiarité et des craintes liées au changement. Le prochain ministre de l'Agriculture devra choisir soit de maintenir cette tendance jusqu'à ce que les pressions budgétaires imposent des coupures abruptes, soit de recalibrer le soutien par le biais d'un examen structuré. La première option comporte des risques d'inefficacité, tandis que la seconde positionne l'agriculture sur la voie de la stabilité à long terme. Une révision des programmes est une mesure pratique pour aligner les dépenses sur les réalités actuelles.

Une révision des programmes est une mesure pratique pour aligner les dépenses sur les réalités actuelles. La question n'est pas de savoir si le Canada peut entreprendre ce processus, mais si l'agriculture peut se maintenir sans lui.

Modernisation de la réglementation : La stabilité n'est pas suffisante



RORY MCALPINE
Président

Le désencombrement de la réglementation dans le secteur agroalimentaire canadien exige un changement de culture politique et de responsabilité, un peu comme la responsabilité que nous attendons de nos politiciens lorsqu'il s'agit de prendre des décisions en matière d'imposition et de dépenses. Si l'objectivité scientifique doit rester au cœur de la réglementation, nous ne pouvons ignorer que le Canada a dérivé vers un modèle d'accumulation réglementaire. Les tentatives épisodiques de « faire le ménage » sont confiées aux régulateurs et à leurs conseillers juridiques, qui reviennent inévitablement au confort de la « stabilité ». Résultat ? Le Canada se classe aujourd'hui au 35e rang des 38 pays de l'OCDE pour ce qui est du fardeau réglementaire. Face aux menaces concurrentielles croissantes, aux barrières commerciales interprovinciales persistantes, à l'évolution constante des risques à gérer en matière de santé, de salubrité et d'environnement, et aux innovations technologiques étonnantes dans notre secteur, c'est un classement que nous devons changer.

En l'absence de mécanismes solides pour gérer la modernisation de la réglementation en tant qu'impératif permanent au sein des gouvernements fédéral et provinciaux, la responsabilité continuera à vaciller. Mais nous pouvons nous inspirer d'autres secteurs et d'autres pays pour trouver de meilleures méthodes.

Le changement pourrait commencer par la création d'un équivalent canadien de l'Office of Management and Budget des États-Unis, l'intégration de la directive du Cabinet sur la réglementation dans la législation et l'octroi aux ministres du Conseil du Trésor de véritables pouvoirs de surveillance. Lorsque l'harmonisation nationale pure et simple des normes s'avère trop difficile, le Canada devrait imposer à ses pratiques réglementaires internes (et aux barrières commerciales internes qui en découlent) les mêmes normes que celles qu'il s'engage à respecter dans le cadre des accords commerciaux internationaux. L'élaboration de « feuilles de route réglementaires » interinstitutions pour les principales chaînes d'approvisionnement agroalimentaire et l'intégration d'un pilier de modernisation réglementaire dans le prochain cadre stratégique agricole FPT contribueraient à lutter contre l'inertie réglementaire. Entre-temps, un nouveau gouvernement devrait transférer la supervision de l'ACIA du ministre de la Santé au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, tout en ayant le courage de déléguer certains pouvoirs de programme à des organismes tels que Santé animale Canada.

L'élaboration de règlements n'est pas une simple formalité juridique qui fait suite aux efforts politiques déployés pour adopter une législation. Il est essentiel de bien définir les détails de la réglementation et de les adapter à l'évolution des réalités scientifiques et économiques.

Les consultations sans fin qui retardent la réforme de 10 à 15 ans, comme les modifications du règlement sur les aliments pour animaux finalement adoptées en 2024, sont inacceptables. Les clauses de caducité devraient devenir une pratique courante pour éviter la stagnation. Et tout comme la « taille unique » ne fonctionne pas pour l'équipement de hockey, elle ne fonctionne pas non plus pour la conception des réglementations ou les régimes de conformité.

Il ne s'agit pas de rechercher une déréglementation à l'américaine ou des règles fantaisistes du type « dix pour un ». Il ne s'agit pas non plus d'une posture antigouvernementale. Il s'agit d'inculquer à l'ensemble du gouvernement - ou au moins à l'ensemble du portefeuille - la discipline nécessaire pour concevoir et maintenir des systèmes réglementaires adaptés, des systèmes ayant une réelle visibilité, des résultats tangibles et des conséquences politiques équivalentes à celles de la gestion budgétaire.

Le message adressé aux Canadiens est simple: une meilleure (et non une plus grande) réglementation assurera la sécurité de votre alimentation, de votre famille et de votre économie.

Et tout comme nous attendons des rapports opportuns sur les dépenses publiques, nous devrions exiger la même chose sur les performances réglementaires (et non pas seulement sur les mesures d'application).

Ces dernières années, le Canada a fait du progrès. En 2019, le gouvernement a adopté un tout premier projet de loi annuel de modernisation de la réglementation modifiant 12 textes législatifs dans divers secteurs, bien qu'aucun autre projet de loi n'ait été adopté. En matière de salubrité alimentaire, le gouvernement a adopté des réglementations ajustées aux risques et fondées sur les résultats et, pour certaines normes alimentaires, a adopté l'« incorporation par référence » pour maintenir les règles à jour.

Les rapports de conformité de l'ACIA se sont améliorés dans certains domaines, et le Conseil du Trésor a expérimenté des outils numériques, des bacs à sable réglementaires et des feuilles de route. À la suite d'échecs majeurs, comme la crise de la listériose et la pandémie de COVID-19, le Canada a démontré qu'il pouvait agir rapidement et de manière décisive, en actualisant les règles et en supprimant les formalités administratives dans des domaines tels que l'inspection des viandes et l'étiquetage des produits.

Le mois dernier, le ministre Blois a soudainement fait une annonce sur la « réduction des formalités administratives » en ce qui concerne les changements attendus depuis longtemps pour les approbations d'ingrédients d'aliments pour animaux, les mesures de risque d'ESB et certaines normes d'étiquetage et de classement des aliments, tout cela en raison des menaces tarifaires de Trump et de la nécessité d'avoir des « règles du jeu équitables ». C'est une bonne nouvelle, mais il faut aussi tenir compte du langage du programme électoral libéral qui s'engage à « travailler avec » l'ACIA pour assurer la reconnaissance mutuelle des normes de salubrité alimentaire avec des partenaires commerciaux fiables. Que penserions-nous d'un parti politique qui promet de faire de son mieux pour « travailler avec » le ministère des Finances afin de modifier une taxe ?

Il est temps de dépasser les communiqués de presse épisodiques et de s'engager dans un changement durable et politiquement orienté de la gouvernance et de la culture réglementaires canadiennes, en commençant par l'agroalimentaire. Le besoin d'agilité n'a jamais été aussi grand, car les risques se multiplient, les économies se transforment et les technologies évoluent. Lors de cette élection, le sentiment a été qu'il est temps de commencer à « faire de grandes choses » au Canada. Faisons de la modernisation de la réglementation l'une de ces choses, en commençant par les fondements de la responsabilité politique.

Résolution des différends commerciaux avec les États-Unis : Les prochaines étapes pour le Canada



TYLER MCCANN
Directeur général

Depuis son investiture en janvier 2025, le président Donald Trump a clairement indiqué qu'il ne respectait pas les règles convenues par les États-Unis dans les accords commerciaux auxquels ils sont parties, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux, tels que l'ACEUM ou l'OMC. Cela a des conséquences importantes pour le Canada, qui plaide depuis longtemps en faveur d'un règlement contraignant des différends afin de limiter l'action unilatérale des États-Unis.

Le règlement des différends au sein de l'OMC a été conçu pour être contraignant, avec des groupes indépendants chargés d'entendre les affaires. Les rapports des groupes spéciaux pouvaient faire l'objet d'un appel auprès d'un organe d'appel. Les parties perdantes disposaient d'un délai raisonnable pour mettre leurs mesures incompatibles avec les règles de l'OMC en conformité avec les règles, faute de quoi la partie gagnante pouvait exercer des représailles. Les représailles n'étaient pas considérées comme une fin en soi, mais plutôt comme un moyen d'amener la partie perdante à mettre en œuvre les conclusions d'un groupe spécial. Ce système a subi un coup dur lorsque l'organe d'appel a cessé de fonctionner en raison du refus des États-Unis d'accepter la nomination de nouveaux membres de l'organe d'appel.

Malgré l'absence d'un organe d'appel opérationnel, les États-Unis ont continué à faire appel des affaires qu'ils avaient perdues (appels dans le vide), empêchant ainsi la finalisation des rapports des groupes spéciaux et le potentiel de représailles autorisées. Cette situation laisse les membres de l'OMC sans système de règlement des différends opérationnel vis-à-vis des États-Unis. Dans le cas du règlement du différend ACEUM, les États-Unis ont également fait preuve d'un manque de volonté de respecter les règles lorsqu'ils ont perdu une affaire. Bien qu'ils aient perdu le procès intenté par le Canada et le Mexique concernant les règles d'origine applicables au secteur automobile, ils n'ont pas encore réussi à se mettre en conformité avec les règles.

Où cela nous mène-t-il ? Le Canada a déposé deux demandes de consultations à l'OMC concernant l'imposition de droits de douane par les États-Unis.

Les consultations constituent la première étape d'une procédure de règlement des différends. Est-ce une bonne façon de procéder, sachant qu'il est très peu probable que les États-Unis acceptent et mettent en œuvre les conclusions qui leur sont opposées ?

Quelques raisons incitent le Canada à s'engager dans cette voie. Tout d'abord, bien qu'il semble évident que les mesures tarifaires prises par les États-Unis sont contraires aux règles de l'OMC qui interdisent d'augmenter les droits de douane au-delà des niveaux convenus (droits consolidés), une conclusion du groupe spécial en ce sens conférerait une légitimité politique supplémentaire aux mesures de rétorsion prises par le Canada. Deuxièmement, l'OMC est une institution multilatérale qui compte plus de 150 membres. Les membres peuvent intervenir en tant que tiers intéressés dans les différends des autres parties. Là encore, la légitimité politique serait renforcée si un grand nombre de membres de l'OMC intervenaient en faveur du Canada.

Mais il est peu probable qu'une procédure de règlement des différends de l'OMC aboutisse aux résultats souhaités par le Canada. Il est beaucoup plus probable que des négociations directes avec les États-Unis soient la seule voie à suivre. On ne sait pas combien de temps cela prendra ni quelles concessions supplémentaires les États-Unis demanderont. Il peut être dans l'intérêt du Canada de voir comment les négociations se déroulent avec d'autres pays afin d'évaluer la situation et d'être mieux préparé à d'éventuelles négociations. Ce qui est clair, c'est que les États-Unis sont devenus une exception dans le système commercial international.

Rien ne garantit que le président Donald Trump respectera un accord, même s'il l'a négocié. La renégociation de l'ACEUM, signée par Trump, était « le meilleur accord jamais conclu », mais ses règles ont été mises de côté.

Dans l'intervalle, il serait utile d'aller de l'avant avec les pays qui souhaitent maintenir un système de commerce international fondé sur des règles, y compris un règlement des différends contraignant.

Le ministre néo-zélandais du commerce a suggéré que l'UE et les membres du PTPGP travaillent ensemble à la promotion d'un commerce fondé sur des règles. Le Canada est bien placé pour jouer un rôle de premier plan dans ces discussions, car en plus d'être membre du PTPGP, il a conclu un accord de libre-échange avec l'UE.

La place qu'occupera la Chine dans tout ce qui est en jeu n'est pas claire. La Chine n'est pas membre du CPTPGP, bien qu'elle ait demandé à y adhérer. Compte tenu des droits de douane paralysants de 145 % imposés par les États-Unis sur les produits chinois, il est fort probable que ces exportations se déplacent vers d'autres pays. Le Canada devra décider s'il impose à la Chine des droits de douane similaires à ceux des États-Unis dans des secteurs clés, comme il l'a déjà fait pour les véhicules électriques (100 %), à la fois pour protéger son propre marché et pour empêcher les produits chinois d'entrer aux États-Unis en passant par le Canada. Une telle décision impliquera des compromis.

Comme le Canada en a fait l'expérience ces dernières années, le secteur agricole est une cible fréquente des tarifs douaniers de rétorsion. La Chine a déjà montré sa volonté d'imposer des droits de douane de rétorsion, en imposant des droits de 100 % sur l'huile de canola, les farines et les pois canadiens, ainsi que des droits de 25 % sur les fruits de mer et la viande de porc en réponse aux droits de douane canadiens sur les véhicules électriques. Des droits de douane comme ceux imposés par la Chine auront probablement un impact significatif sur le secteur, notamment en termes de parts de marché et de pertes d'emplois. Alors que le nouveau gouvernement décide de la marche à suivre dans cet environnement commercial, le prochain ministre de l'agriculture devra sérieusement prendre en compte ces facteurs et leurs impacts, tout en faisant preuve d'un leadership fort pour assurer la résilience du secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Données, confiance, et biodiversité



DR. TOM NUDDS
Boursier distingué

Les gouvernements canadiens ont des obligations réglementaires, nationales et internationales pour concilier l'utilisation des terres avec les valeurs sociales qui s'ajoutent à la production agricole. L'une de ces obligations est la conservation de la biodiversité en s'appuyant sur les meilleures données scientifiques disponibles et sur les systèmes de connaissances traditionnels et locaux.

La biodiversité englobe toutes les espèces et leurs variantes, de la macrofaune, comme les espèces végétales et vertébrées en péril, à la microfaune du sol qui contribue à maintenir la capacité de production des terres agricoles.

Plus de 200 espèces considérées comme en péril menacées subissent les effets négatifs des pratiques agricoles au Canada. Malgré les efforts considérables déployés pour encourager la gestion des espèces en péril sur les terres agricoles privées, la législation et la politique se combinent pour produire des conséquences inattendues avec des coûts d'opportunité élevés pour les secteurs de l'agroalimentaire et de la conservation. Les deux secteurs de l'agroalimentaire et de la conservation ont un intérêt commun à réimaginer les possibilités d'aborder efficacement les coûts d'opportunité imposés par l'incertitude scientifique.

Les effets de l'incertitude sont manifestes depuis les désignations « en amont » des menaces pesant sur les espèces par le Comité sur le statut des espèces sauvages au Canada (COSEPAC) jusqu'aux effets « en aval » de l'inscription et de la protection légales, étapes clés du processus gouvernemental de restauration et de protection des espèces en péril. En particulier, des données fiables sur la répartition et l'abondance des espèces sont souhaitées pour l'évaluation des menaces et les désignations. Parmi les critères d'évaluation, ces informations ont tendance à contribuer de manière disproportionnée aux désignations de menaces. Cependant, dans les meilleures circonstances, la détection des espèces peut être notoirement délicate, ce qui peut conduire à une sous-désignation ou à une surdésignation de la menace, à des interventions politiques compromises et à des mesures de gestion inefficaces ou inefficaces. Pour cela, il faut des données de qualité.

Les chercheurs sont cependant confrontés à un dilemme : alors qu'ils ont besoin de meilleures données, les propriétaires fonciers sont souvent réticents à autoriser l'accès pour les collecter, ce qui limite les preuves pour une évaluation solide des menaces. Deux opportunités clés - chacune impliquant un rôle essentiel pour le gouvernement et, en particulier, pour le prochain ministre de l'agriculture - pourraient contribuer à résoudre ce problème.

La première, conformément à l'approche pancanadienne du gouvernement fédéral visant à transformer la conservation des espèces visées par les SAR, telle que décrite dans la Stratégie pour la nature du Canada, consiste à faciliter une collaboration encore plus étroite entre les intervenants des secteurs agroalimentaire et de la conservation. Le rôle du COSEPAC, tel que défini dans les lois, n'a pas besoin d'être modifié. Toutefois, le SCÉCIN devra tenir compte de la vague de preuves et d'opinions selon lesquelles, pour améliorer leurs conseils aux décideurs politiques, les scientifiques doivent aller au-delà des contributions des tables consultatives multipartites et s'engager dans une recherche et une prise de décision participatives, dans lesquelles le secteur agroalimentaire – des agriculteurs locaux aux associations industrielles – est impliqué dès le début dans la désignation des menaces et les mesures d'atténuation telles que les pratiques de gestion bénéfiques (PGB). Cela permettra d'instaurer la confiance.

La deuxième, en échange de l'accès aux terres pour atteindre le premier objectif, consiste à apaiser les craintes des propriétaires fonciers quant à leur responsabilité en cas de présence ou d'apparition de SAR.

Il existe un précédent : le programme ontarien de plans environnementaux pour les fermes (PEF) n'a été mis en œuvre qu'après que les agriculteurs aient obtenu l'assurance juridique qu'ils ne pourraient pas s'incriminer eux-mêmes en divulguant les conditions environnementales de leurs exploitations. La conclusion d'accords globaux pour mener des enquêtes et/ou créer des habitats pour les SAR dans le cadre des PEF, désormais en vigueur à l'échelle nationale, permettrait d'améliorer les bases de données sur lesquelles reposent les désignations « en amont » des menaces, de réduire les retards « en aval » dans l'inscription et la mise en œuvre, et de surveiller les populations en fonction des meilleures pratiques de gestion adoptées par les propriétaires fonciers qui choisissent de maintenir et/ou de créer des habitats pour les SAR.

Conjuguées à l'amélioration des bases de données et à la recherche participative avec le secteur agroalimentaire, les investissements dans une science collaborative, transparente et ouverte sont très prometteurs pour faire progresser une approche de la conservation des SAR qui soit véritablement pancanadienne dans tous les sens du terme.



L'importance du processus et la marge de manœuvre



DR. GRACE SKOGSTAD
Boursier distinguée

Tous les nouveaux ministres peuvent s'attendre à ce que les priorités politiques de leur ministère soient en grande partie fixées par le premier ministre et son cabinet. À l'instar de ses collègues du Cabinet, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Canada recevra une lettre de mandat du cabinet du premier ministre qui énoncera les priorités et les objectifs précis du gouvernement pour le secteur agricole et alimentaire. Compte tenu de la situation actuelle, le rétablissement des relations commerciales du Canada avec les États-Unis, la diversification des partenaires commerciaux du Canada afin de réduire la dépendance à l'égard des États-Unis et l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'économie canadienne figureront certainement parmi les principales priorités du gouvernement, qu'il soit conservateur ou libéral. Par conséquent, ces questions occuperont également une place importante dans la lettre de mandat du ministre de l'AAC. La situation financière du gouvernement indique également que la marge de manœuvre du ministre de l'AAC sera probablement limitée par les efforts déployés par le centre du gouvernement - le cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil privé, le ministère des Finances et le Conseil du Trésor - pour réduire les dépenses fédérales.

L'exercice d'examen des programmes mené par le gouvernement Chrétien au milieu des années 1990 constitue un exemple historique de ce qui pourrait nous attendre. Elle a été lancée dans un contexte de déficits et de dette fédéraux croissants et à la fin du Cycle d'Uruguay du GATT, qui a notamment abouti à la limitation du volume et du montant des subventions à l'exportation des produits agricoles et du soutien global à l'agriculture au Canada. L'examen des programmes était un examen à l'échelle du gouvernement visant à réduire les dépenses du gouvernement du Canada et à clarifier son rôle et ses responsabilités en matière d'élaboration des politiques. Il s'est déroulé en deux phases. Les résultats de la première phase, qui s'est déroulée entre l'été 1994 et février 1995, ont été annoncés dans le budget de 1995. Les résultats de la deuxième phase, qui s'est déroulée entre août et décembre 1995, ont été annoncés dans le budget de 1996.

Dans le secteur agroalimentaire, les résultats de l'Examen des programmes ont été considérables. Le budget d'AAC a été réduit de 25 % grâce à l'élimination des subventions pour le transport du grain et de la subvention pour le lait industriel, à des compressions dans les filets de sécurité du revenu agricole et à la réduction du personnel de la Direction générale de la recherche. Des frais d'utilisation et le recouvrement des coûts ont été instaurés pour l'inspection des aliments.

Les changements apportés dans le cadre de l'Examen des programmes ont transformé le rôle du gouvernement fédéral dans le domaine de l'agriculture ainsi que ses relations avec les provinces et le secteur privé.

L'examen des programmes a été qualifié de succès durable par le professeur Tellier de l'Université d'Ottawa. Il a atteint son objectif principal, qui était d'éliminer le déficit fédéral. Il est également considéré comme un succès pour AAC. Les changements majeurs apportés aux programmes, qui s'étaient auparavant révélés politiquement difficiles à mettre en œuvre, notamment l'élimination de programmes de dépenses, n'ont pas suscité de mécontentement notable dans le secteur agroalimentaire.

Trente ans plus tard, le ministre d'AAC peut tirer des leçons de l'examen des programmes.

Tout d'abord, il convient de souligner l'importance du processus décisionnel et, plus précisément, l'intérêt de trouver un équilibre entre une approche descendante et une approche ascendante lorsque l'objectif est d'apporter des changements politiques significatifs. L'approche descendante a marqué la première phase de l'examen des programmes, lorsque les intervenants externes du secteur agroalimentaire n'ont pas été officiellement consultés. L'une des raisons de la nature fermée de ce processus décisionnel était d'empêcher le lobbying visant à empêcher les réductions des dépenses. Une autre raison était que les fonctionnaires d'AAC et le ministre Ralph Goodale estimaient que l'industrie avait été « consultée à outrance » à la suite des consultations approfondies menées auprès du secteur et des examens complets des politiques agricoles qui avaient eu lieu depuis la fin des années 1980. Le processus politique qui a précédé l'examen des programmes, c'est-à-dire les longs débats avec et au sein de la communauté agricole sur les réformes du filet de sécurité, les subventions au transport du grain et la gestion de l'offre, a également permis aux responsables d'AAC de bien comprendre l'incidence

des programmes existants sur le secteur agroalimentaire. Au cours de la deuxième phase de l'examen des programmes, des consultations et des négociations approfondies ont également eu lieu avec l'industrie laitière avant la décision de supprimer progressivement les subventions à l'industrie laitière sans rachat des producteurs. C'était l'option préférée des producteurs laitiers, et le fait qu'ils aient eu leur mot à dire sur ce qui constituait une réforme politique juste et correcte leur a permis de la soutenir.

Deuxièmement, le ministre qui dirige AAC a la possibilité d'intégrer ses priorités personnelles et celles de son ministère dans un processus de réforme à l'échelle du gouvernement. Si les directives du gouvernement central et ses objectifs budgétaires ont renforcé la détermination du ministre de l'AAC et des hauts fonctionnaires, ceux-ci ont néanmoins pu apposer leur marque sur les résultats de l'examen des programmes et contribuer à son succès. La réforme des programmes a utilisé six critères pour déterminer si les programmes fédéraux devaient être maintenus ou transférés aux provinces, au secteur privé ou au secteur bénévole : l'intérêt public, le rôle légitime et nécessaire du gouvernement, le fédéralisme, le partenariat, l'efficacité et l'abordabilité. (Voir Elisabeta Lika, « Un examen complet des programmes doit venir en premier », ci-dessus.) À ces six critères, le ministre Goodale en a ajouté d'autres : l'équilibre entre les produits et les régions dans les réductions des dépenses et le maintien de la visibilité fédérale dans toutes les régions. Ces critères supplémentaires de l'AAC ont contribué à faire accepter les réductions des dépenses dans les programmes agricoles, en démontrant qu'aucun groupe de produits ni aucune région n'avait bénéficié d'un traitement différencié ou échappé aux restrictions budgétaires.



Troisièmement, l'examen des programmes a mis en évidence à la fois la portée et les limites du fédéralisme pour les efforts de réforme fédérale. Le test du fédéralisme consistait à déterminer si un programme ou une activité fédérale existant pouvait faire l'objet d'un réaligement avec les provinces. AAC n'était soumis à aucune contrainte constitutionnelle en matière de réforme de ses programmes de dépenses agricoles, même si ces changements ont eu des conséquences sur le réaligement de ses relations non seulement avec les producteurs, mais aussi avec les provinces. Toutefois, les efforts visant à harmoniser les responsabilités réglementaires fédérales et provinciales en matière d'inspection des aliments dans le cadre de l'Examen des programmes II se sont heurtés aux limites de la compétence constitutionnelle des provinces en matière de commerce intraprovincial. Malgré les consultations approfondies menées par Ottawa auprès des provinces, ses efforts visant à créer un nouveau système canadien d'inspection des aliments qui harmoniserait les normes fédérales et provinciales en matière d'inspection des aliments ont échoué. Les normes provinciales disparates qui résultent de la réglementation provinciale des établissements qui vendent uniquement à l'intérieur de leurs frontières continuent de constituer des obstacles au commerce intérieur au Canada.

En résumé, l'examen du programme démontre que des réformes politiques importantes, notamment en ce qui concerne le rôle du gouvernement fédéral dans la politique agroalimentaire, peuvent être mises en œuvre relativement rapidement lorsque les conditions nationales et internationales se combinent pour rendre ces réformes hautement souhaitables, voire impératives. Lorsque cette situation se présente, le ministre de l'AAC a à la fois la capacité et la responsabilité d'élaborer un processus politique qui favorise l'acceptation de ces réformes par les parties prenantes.

Achetez canadien, menez le Canada



JASON SKOTHEIM
Vice-président

Faire les courses est une corvée, une tâche banale qui consiste à remplacer ce qui a été consommé, ou pourrait-il s'agir de quelque chose de plus ? Serait-ce une forme de protestation, un message pour dire que nous sommes fiers d'être Canadiens et que nous sommes unis contre ceux qui nous défient ? Depuis des années, les nutritionnistes nous exhortent à lire les étiquettes, à comprendre leur signification et à prendre des décisions en conséquence. En quelques semaines à peine, les mesures prises par le président Trump ont incité les Canadiens à examiner attentivement ces étiquettes à la recherche du pays d'origine. Acheter canadien est non seulement bon pour le message politique que cela envoie, mais aussi pour nos entreprises manufacturières locales qui tentent de se faire entendre dans un marché très bruyant et très actif.

Pour la plupart des produits, il existe des substituts canadiens, généralement à des prix compétitifs. Cependant, très peu de fabricants canadiens sont devenus des marques reconnues à l'échelle internationale. Souvent, les obstacles à la pénétration des marchés internationaux sont le manque de fonds pour le marketing afin d'accroître la visibilité ou l'absence d'échelle pour atteindre les coûts de production les plus bas.

Nous sommes un fournisseur incroyable d'ingrédients pour d'autres, il est temps que nous commençons à transformer davantage ces ingrédients en produits de consommation courante pour nous-mêmes.

Pour les produits pour lesquels il n'existe pas d'alternative nationale, les Canadiens devraient se tourner vers l'un des plus de 50 pays, outre les États-Unis, avec lesquels le Canada a conclu un accord de libre-échange. Onze autres pays ont signé l'Accord de partenariat global et progressif pour le Trans-Pacifique (PT PGP), 27 pays ont signé l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG), et nous avons négocié des accords de libre-échange avec le Chili, la Colombie, le Honduras, la Corée, le Panama, le Pérou et l'Ukraine. Choisir des produits provenant de l'un de ces pays suscitera sans aucun doute une certaine bonne volonté à l'égard de nos produits dans leur juridiction.

Ces décisions apparemment simples de choisir des produits « locaux » permettent également à notre secteur agroalimentaire d'être plus compétitif à plus grande échelle, que ce soit pour élargir les marchés locaux, commencer à vendre dans d'autres provinces ou conquérir les marchés mondiaux.

Tous les Canadiens bénéficient d'un marché intérieur solide et d'un soutien sur les marchés mondiaux. Cela crée des emplois hautement qualifiés dans nos communautés, des marchés locaux pour nos producteurs et renforce le soutien à l'industrie manufacturière. Cela nous apprend que nous pouvons être compétitifs à l'échelle internationale et gagner.

Ensemble, nous pouvons tirer parti de l'avantage canadien que constituent une alimentation sûre et abondante, une image d'environnement propre et préservé, des relations commerciales honnêtes et des ingrédients de la plus haute qualité qui soit. Ce faisant, j'espère que le ministre de l'Agriculture reconnaîtra qu'il existe des risques inhérents à l'exportation pour les fabricants de produits alimentaires comme moi et qu'il accordera la priorité à l'atténuation de ces risques. Le Canada a besoin d'un gouvernement prêt à travailler sans relâche avec nos partenaires commerciaux pour accroître et libéraliser nos échanges. Nous avons besoin d'un leadership pour coordonner davantage de missions commerciales dans ces pays, afin de négocier des certificats sanitaires et des normes fondées sur la science, de manière à garantir la certitude des règles et à éviter les surprises réglementaires. Le gouvernement peut aider les fabricants à assumer les coûts de mise en conformité, de création d'étiquettes et de compréhension des nuances du marché d'exportation.

Une fois toutes les négociations terminées et le fabricant prêt, le gouvernement peut également atténuer le risque lié à l'expédition en garantissant une partie de la facture. Le gouvernement doit s'efforcer d'être le filet de sécurité des exportateurs afin que l'industrie puisse prendre plus de risques, développer ses activités et contribuer au succès et à la résilience du secteur.

Pour les Canadiens, le simple fait de faire ses courses a été une forme de protestation au cours des trois derniers mois. Nous devons maintenir ce comportement, quelle que soit la tourmente que nous réservent les trois ans et demi à venir.

Les Canadiens ont besoin d'un gouvernement qui fasse preuve de leadership en soutenant la croissance de l'industrie manufacturière tant à l'intérieur qu'à l'étranger, afin que les Canadiens ne soient pas les seuls à pouvoir « acheter canadien ».



Revendiquer la première place : le Canada doit être à l'avant-garde de l'agriculture numérique



MOHAMAD YAGHI
Membre du conseil

Le Canada est une superpuissance agricole mondiale, mais la plupart des Canadiens n'en ont même pas conscience. Nos agriculteurs produisent déjà certaines des données les plus détaillées et les plus précieuses de la planète. Notre secteur des technologies agricoles est en plein essor, dans l'ombre. Et l'infrastructure nécessaire pour mener une nouvelle ère d'agriculture numérique est en grande partie en place. Ce qui nous manque, ce n'est pas le potentiel. C'est l'urgence. Le monde change, et vite. Si le Canada agit maintenant, avec coordination, investissements et vision, nous ne ferons pas que rivaliser. Nous serons en tête.

Nous avons les outils nécessaires. Selon le Recensement de l'agriculture de 2021, plus de 16 % des exploitations agricoles canadiennes utilisent déjà l'application à taux variable et 13 % ont adopté la cartographie SIG. Derrière ces technologies se cache une mine de données au niveau des exploitations agricoles, qui reflètent des années de décisions en matière d'intrants, de variabilité des rendements et de réactions environnementales en fonction du microclimat. Mais la prochaine étape ne consiste pas seulement à utiliser les intrants de manière plus intelligente.

Il s'agit de transformer les exploitations agricoles en systèmes auto-optimisés grâce au jumelage numérique, c'est-à-dire des modèles virtuels, basés sur des données, des opérations agricoles réelles qui permettent aux producteurs de simuler des décisions, de prévoir les résultats et de s'adapter en temps réel.

Le Canada pourrait montrer la voie en mettant en place une stratégie nationale d'incitation qui co-investit dans la promotion des technologies numériques et s'associe à des start-ups AgTech, des instituts de recherche et des réseaux de producteurs autour d'une infrastructure commune et de normes ouvertes. Il ne s'agit pas d'accroître la surveillance, mais de créer les conditions nécessaires à la mise à l'échelle, afin que les meilleurs outils parviennent au plus grand nombre d'exploitations agricoles et que les producteurs puissent transformer des données complexes en gains de productivité réels, en accès aux marchés et en résilience à long terme.

Mais cette transformation doit partir d'un principe : les données agricoles appartiennent aux producteurs. Toute vision crédible du leadership doit respecter cette propriété et garantir que les producteurs, et non les plateformes ou les intermédiaires, sont les principaux bénéficiaires de la valeur qu'ils créent. Cela va bien au-delà de l'amélioration des marges ou de la prise de décision.

Les sols canadiens stockent déjà l'équivalent de plus de 25 ans d'émissions de carbone d'origine humaine. Il s'agit d'un atout national, mais il a été créé par les agriculteurs. La séquestration du carbone doit être mesurée, vérifiée et monétisée de manière à récompenser ceux qui l'ont rendue possible. L'agriculture numérique est le seul moyen évolutif d'y parvenir, en plaçant les producteurs au centre.

Le pays dispose également d'une opportunité économique qui reste largement inexploitée. Selon une étude du Fonds mondial pour la nature (WWF) et de l'Université McMaster, les sols canadiens stockent l'équivalent de plus de 25 ans d'émissions de carbone d'origine humaine. Il ne s'agit pas seulement d'un atout environnemental, mais d'un levier stratégique considérable. Contrairement aux pays qui se précipitent pour réduire leurs émissions, le Canada a déjà une histoire forte à raconter en matière de séquestration du carbone. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est d'un marché qui récompense cette gestion responsable.

Et c'est maintenant qu'il faut agir. Alors que les États-Unis reviennent sur des programmes agricoles clés dans le cadre de l'Inflation Reduction Act (IRA) et délibèrent sur leur Farm Bill, le Canada a une occasion à saisir pour prendre une longueur d'avance. Selon Politico, les négociations au Congrès ont déjà affaibli ou supprimé le financement de plusieurs initiatives de développement durable qui étaient au cœur des promesses de l'IRA. Alors que notre principal partenaire commercial fait marche arrière, le Canada doit aller de l'avant avec clarté, rapidité et détermination pour prendre les devants.

Pour ce faire, il faut investir massivement dans les infrastructures agricoles numériques, non seulement pour le suivi environnemental, mais aussi pour ouvrir une nouvelle ère de productivité.

L'agriculture numérique permet au Canada de transformer les données des exploitations agricoles en informations en temps réel, aidant ainsi les producteurs à optimiser leurs intrants, à réduire les inefficacités et à produire plus avec moins. C'est ainsi que nous transformerons la politique nationale en résultats opérationnels et que nous devancerons les pays qui dépendent encore de mesures incitatives générales plutôt que de solutions de précision.

Mais le leadership ne s'arrête pas à nos frontières. Le Canada doit rapidement étendre l'innovation nationale à toutes les régions et à tous les produits, et la partager avec le monde entier. Nous devons également tirer des enseignements des autres : la surveillance des sols au Brésil, l'analyse du stress hydrique en Australie et les modèles de pâturage régénératif au Kenya. C'est ainsi que nous construirons un écosystème agricole numérique véritablement mondial.

Le Canada n'a pas besoin de rattraper son retard, il doit passer à la vitesse supérieure.

Retour vers le futur : Politiques pour faire face à l'incertitude dans l'industrie agroalimentaire



MARGARET ZAFIRIOU
Chercheuse principale

Maintenant que les résultats des élections fédérales canadiennes sont connus, l'une des sources d'incertitude auxquelles fait face le secteur agricole et agroalimentaire canadien est désormais connue, à savoir le leadership politique et les priorités générales du gouvernement et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

L'incertitude, selon le dictionnaire Webster, reflète l'« état d'incertitude » lié à l'absence de connaissances ou à l'absence d'informations fiables, ce qui rend la prise de décision difficile. L'incertitude accroît les risques pour les entreprises et a un impact sur les bénéfices, l'embauche et l'investissement, ce qui affecte la croissance. En outre, les risques entraînent des coûts, à savoir le coût des assurances, de l'information sur le marché et de la redondance de la production.

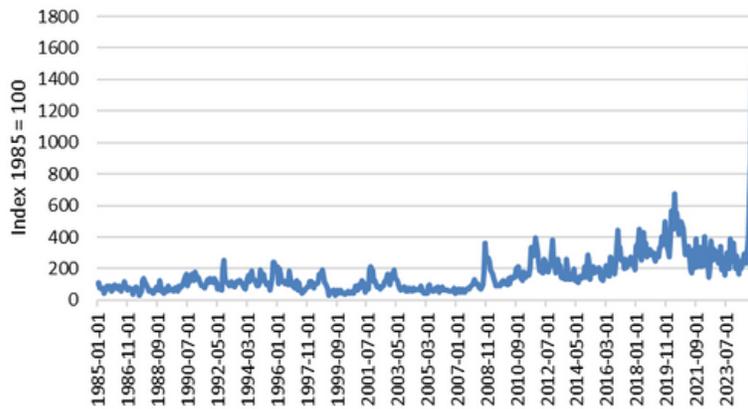
Les agriculteurs et l'industrie alimentaire sont confrontés à l'incertitude dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Les agriculteurs sont confrontés à des conditions météorologiques imprévisibles. Le fait d'ensemencer au printemps ne garantit pas que la pluie viendra et que le soleil brillera pour que la récolte soit abondante à l'automne.

De même, les fabricants de produits alimentaires ne peuvent jamais être certains que leurs employés se présenteront, que les nouvelles réglementations gouvernementales seront utiles ou que les consommateurs achèteront leurs produits.

D'autres sources d'incertitude proviennent de la volatilité des marchés des matières premières. Le Canada étant une petite économie ouverte confrontée aux prix internationaux, il est soumis aux aléas des événements mondiaux qui influent sur les prix, tels que les sécheresses et les guerres. La flambée des prix après l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022 et la grande crise financière de 2007 en sont des exemples. En outre, les sanctions commerciales telles que les embargos sur le canola en Chine et les droits de douane obligent les agriculteurs canadiens et les acteurs de l'industrie alimentaire à pivoter, à ajuster leurs plans d'affaires et à trouver de nouveaux marchés. Et dans l'ensemble, ils ont très bien résisté.

Selon l'indice d'incertitude des politiques économiques (EPU), l'incertitude au Canada atteint des niveaux sans précédent. L'indicateur EPU, publié par la Federal Reserve Bank of St. Louis et basé sur la couverture par les journaux des termes économiques liés à la politique, a atteint 1542 le 1er mars 2025, soit le niveau le plus élevé depuis qu'il est collecté.

Canada's Economic Policy Uncertainty Index



Les producteurs agricoles et les acteurs de l'industrie alimentaire sont confrontés à une incertitude extrême avec les annonces quotidiennes de l'administration Trump sur les tarifs douaniers et autres changements de politique. Cela inclut l'incertitude concernant le financement de l'USDA, les normes de santé, de sécurité et d'inspection, les programmes d'agriculture et de conservation et les dépenses en matière de science et de recherche. Tous ces éléments conduisent à des niveaux d'incertitude sans précédent qui ont complètement changé l'environnement économique et politique pour les agriculteurs et les entreprises de l'industrie alimentaire au Canada. Des parallèles peuvent être établis avec la pandémie de COVID-19 en mars 2020, lorsque les frontières ont été fermées, que les Canadiens ont été contraints de s'isoler et que l'économie canadienne s'est arrêtée. L'agriculture et les acteurs de la chaîne d'approvisionnement (c'est-à-dire les transformateurs, les camionneurs, les détaillants, mais pas les services alimentaires) ont été désignés comme « essentiels » et ont dû continuer à fonctionner. Le gouvernement et les entreprises ont dû procéder à de véritables ajustements, comme l'a montré un dialogue de l'ICPA avec les dirigeants de l'industrie à l'époque. Il y a beaucoup à apprendre de COVID-19 en ce qui concerne la gestion de l'incertitude et les recommandations proposées à l'époque peuvent être appliquées à la situation actuelle.

Par conséquent, les conseils au ministre de l'agriculture et de l'agroalimentaire pourraient être les suivants :

1. Accroître les consultations et la collaboration régulières avec l'industrie pour connaître les défis auxquels elle est confrontée en temps réel et les solutions novatrices proposées ;
2. Mettre en place des équipes d'intervention interministérielles capables de réagir avec souplesse et agilité lorsqu'elles envisagent des solutions novatrices concernant les exigences et les processus réglementaires, à l'instar des règles d'inspection de l'ACIA lors de la COVID-19 ;
3. Mobiliser les groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux (FPT) pour veiller à ce que les politiques et les priorités soient alignées de manière à favoriser des réactions souples ;
4. Veiller à ce que les politiques agricoles existantes puissent répondre à l'impact de l'incertitude accrue sur les revenus agricoles, en ajustant les programmes de gestion des risques de l'entreprise ;
5. Renforcer la capacité nationale de fabrication de produits alimentaires en promouvant des politiques et des réglementations gouvernementales habilitantes, y compris la politique de concurrence, afin de donner la priorité à la croissance de la productivité et à une réponse souple aux nouvelles opportunités de marché ici au pays et à l'étranger ;
6. Continuer à jouer un rôle de premier plan dans la défense de l'accès, de l'abordabilité et de la disponibilité d'aliments sûrs, nutritifs et de haute qualité pour la sécurité alimentaire des Canadiens.